

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 9 novembre 2023

Présidence de Monsieur Jeton Hoxha

Préavis N° 43-2023

Politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+) - Réponse au postulat intitulé « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? »

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

vu le préavis municipal N° 43-2023 du 28 août 2023,

où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND CONNAISSANCE du plan directeur et du plan d'actions définissant la stratégie de la Municipalité pour réaliser une politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous.

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis développé lors de la séance du 7 septembre 2017 intitulé « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? ».

AUTORISE la Municipalité à poursuivre le développement de l'activité physique et sportive en Ville de Renens par la création d'un poste de chargé·e de projet à 80% et par la création d'un poste de chargé·e de communication à 30%.

ACCEPTÉ les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 8 des incidences financières pour un montant total de CHF 271'700.- TTC réparti dans les différents comptes des sections des activités physiques et sportives, N° 6500 - Administration et communications générales, N° 6502 - Subventions et aides individuelles, N° 6504 - Activités APS et N° 6509 - Manifestations diverses, ainsi que dans la section rattachée à Gestion urbaine et développement durable N° 3620 - Espaces verts.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 8 des incidences financières.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023.

Le Président
Jeton Hoxha

La Secrétaire
Corrine Simon